

Communiqué de presse

**Ordonnance sur les centres de santé :
STOP ou ENCORE ?**

La protestation de la totalité des acteurs du mouvement des centres de santé, des parlementaires, des collectivités locales gestionnaires, de la Conférence nationale de santé contre ce projet d'ordonnance fatal aux centres de santé a permis de bloquer ce texte dangereux stigmatisant et non équitable.

Sa publication est reportée aux termes d'une négociation qui a été ouverte par le ministère.

La FNCS se félicite de la réunion tenue vendredi 31 mars, animée par la Direction Générale de l'Offre de Soins qui a acté du désaccord unanime des représentants des centres et retiré ce texte. Il a été convenu de construire un projet plus respectueux des besoins des centres et de la population, marquant ainsi un retour à un dialogue nécessaire et apaisé.

La loi de modernisation de notre système de santé prévoit que cette ordonnance soit promulguée avant le 26 janvier 2018, imposant l'aboutissement de ce texte en fin d'année 2017.

Le calendrier de concertation ira jusqu'à l'automne, permettant de valider conjointement les mesures visant à conforter la création des centres et sécuriser le parcours des patients, proposées par les organisations gestionnaires des centres de santé afin de favoriser leur pérennité.

La FNCS poursuivra son action avec le prochain gouvernement et sera attentive à la prise en compte, avant la fin de l'automne, de l'ensemble de ses propositions dans le cadre de la future ordonnance.

Contacts :

Dr Richard LOPEZ, Président

Tél. : 06 08 28 40 81

Courriel : president@fncs.org

Dr Hélène COLOMBANI, Secrétaire générale

Tél. : 06 68 05 94 20